



# RESSOURCER LES TERRITOIRES

**RAPPORT ANNUEL  
D'ACTIVITÉ 2021**

# SOMMAIRE



- p.3 INTRODUCTION.**  
VISION GLOBALE DU TERRITOIRE ET DU SERVICE
- p.5 PARTIE 1.**  
FAVORISER LA RÉDUCTION  
DES VOLUMES DE DÉCHETS COLLECTÉS
- p.7 PARTIE 2.**  
ASSURER UNE COLLECTE DE PLUS EN PLUS SÉLECTIVE
- p.10 PARTIE 3.**  
VALORISER AU MAXIMUM LES DÉCHETS CONFIÉS
- p.16 PARTIE 4.**  
EXPÉRIMENTER DE NOUVEAUX MODES  
DE VALORISATION DES DÉCHETS
- p.18 GOUVERNANCE • ORGANISATION • INDICATEURS ÉCONOMIQUES**

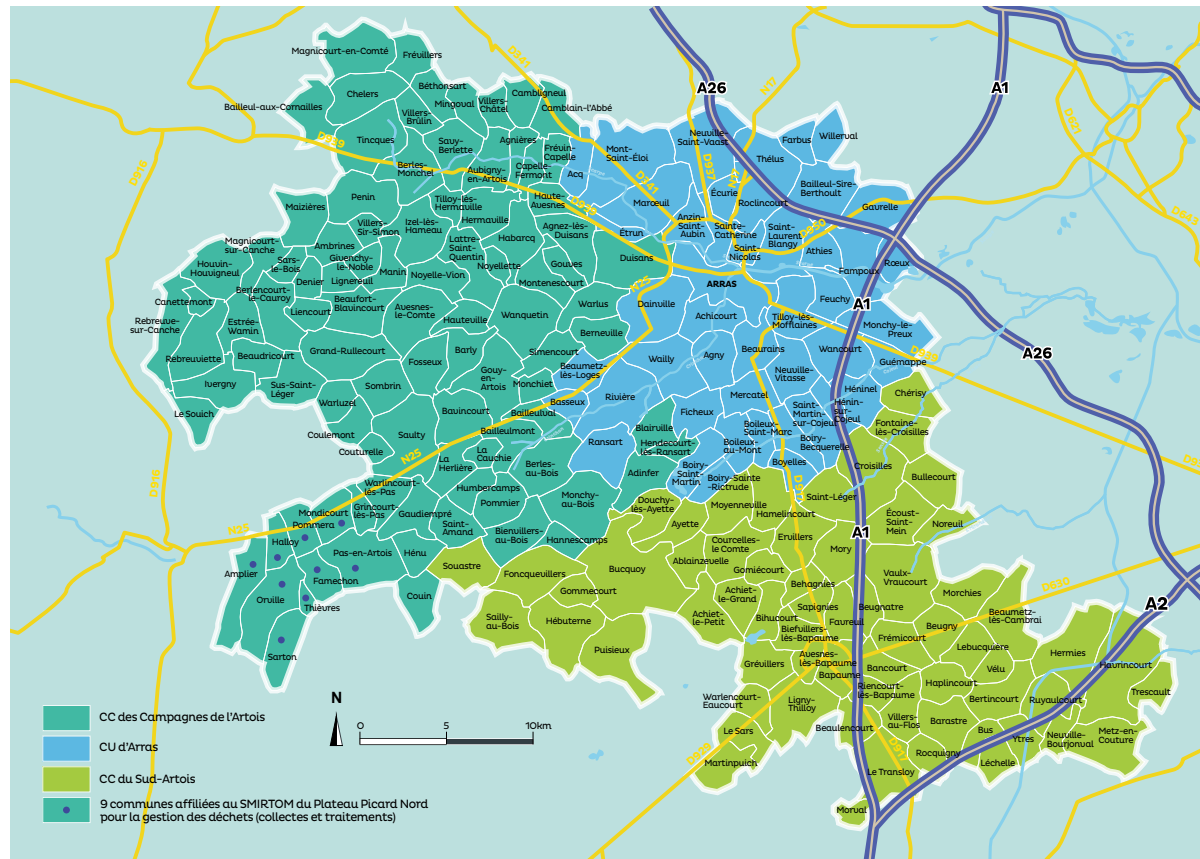
# 3 intercommunalités associées POUR LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS

## Statut

Le SMAV est un Établissement public inter-communautaire, administré directement par les élus des **3 territoires** qui lui ont transféré la compétence

du "service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés" :

- la Communauté Urbaine d'Arras,
- la Communauté de Communes du Sud-Artois
- la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.



Les services du SMAV concernent la totalité des habitants des trois intercommunalités associées, à l'exception de 9 communes situées à l'ouest du territoire, affiliées au SMIRTOM du Plateau Picard Nord.

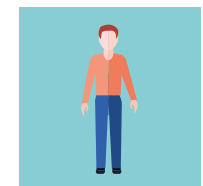


**197 COMMUNES**



**71 986 MÉNAGES**

- CUA : 48 932
- Sud-Artois : 10 884
- Campagnes de l'Artois : 12 171 (données 2016)



**165 930 HABITANTS**

[Population municipale 2018]

## Contexte

- Exigence accrue en termes de qualité de service rendu et de maîtrise des coûts
- Tensions sur les coûts de traitement des déchets et sur les marchés de rachat des matériaux recyclés
- Renforcement des normes et accélération des objectifs de lutte contre le réchauffement climatique
- Inflation sur les prix des carburants

## Un service public innovant

### PARTENAIRE DES TERRITOIRES, DES MÉNAGES ET DES ENTREPRISES

### Une ambition :

Assumer le rôle d'opérateur de référence dans le domaine de l'économie circulaire en Artois. Le SMAV formule l'ambition d'être reconnu pour la qualité de ses services rendus à la population, la performance de son modèle environnemental, la capacité d'innovation de ses équipes, l'agilité de son organisation, la détermination de ses actions en faveur des changements de comportement, dans la dynamique de la Troisième révolution industrielle et dans la perspective d'une société 100% ressourcee.

## Principe fondateur

Une logique de mutualisation, d'optimisation et de maîtrise des moyens mis en œuvre

## 4 domaines d'activité stratégiques

FAVORISER  
LA RÉDUCTION  
DES VOLUMES  
DE DÉCHETS  
COLLECTÉS

ASSURER  
UNE COLLECTE  
DE PLUS  
EN PLUS  
SÉLECTIVE

VALORISER  
AU MAXIMUM  
LES DÉCHETS  
CONFIÉS

EXPÉRIMENTER  
DE NOUVEAUX  
MODES DE  
VALORISATION  
DES DÉCHETS

**93,5%** des habitants sont satisfaits des services du SMAV (enquête Institut Qualitest - 2018 - Échantillon de 1 000 personnes - norme ISO 20252)

**142**

foyers acquéreurs  
de bacs de compostage  
auprès du SMAV  
en 2021

— 1 —

**FAVORISER  
LA RÉDUCTION  
DES VOLUMES  
DE DÉCHETS  
COLLECTÉS**



## Objectif SMAV

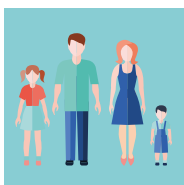
Réduire de 25%  
la production de  
déchets ménagers  
à l'horizon 2050,  
en passant par une  
diminution de 20%  
à moyen terme.

(Par rapport à 2010)

## Moyens mis en œuvre

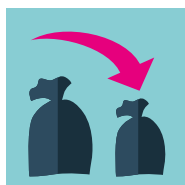
## Les relations humaines et la communication

## LEVIERS PRIVILÉGIÉS DE LA TRANSFORMATION DE NOS MODES DE VIE



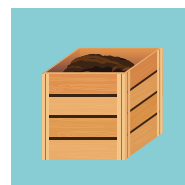
### UNE ÉQUIPE D'AMBASSADEURS

chargée de la sensibilisation  
des particuliers aux méthodes  
de réduction des déchets  
ménagers (essentiellement  
en porte à porte)



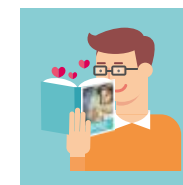
### UN PROGRAMME DE PRÉVENTION

élaboré en 2017 sous l'égide de l'Ademe,  
exemples d'opérations développées :  
Bébé Couch'durable  
Gourmet Bag restaurateurs  
Challenge zéro déchets...  
et de nombreux partenariats associatifs



### L'INCITATION AU COMPOSTAGE

40% des maisons individuelles  
déjà équipées d'un composteur.  
(près de 300 nouveaux adeptes par an,  
sur les trois dernières années).  
Mise en œuvre progressive du compostage  
collectif dans les quartiers



### UNE SENSIBILISATION À 360°

Guide des déchets exhaustif  
Magazine lifestyle  
Réseaux sociaux  
Partenariats événementiels

## Performance et résultats

### Une évolution maîtrisée

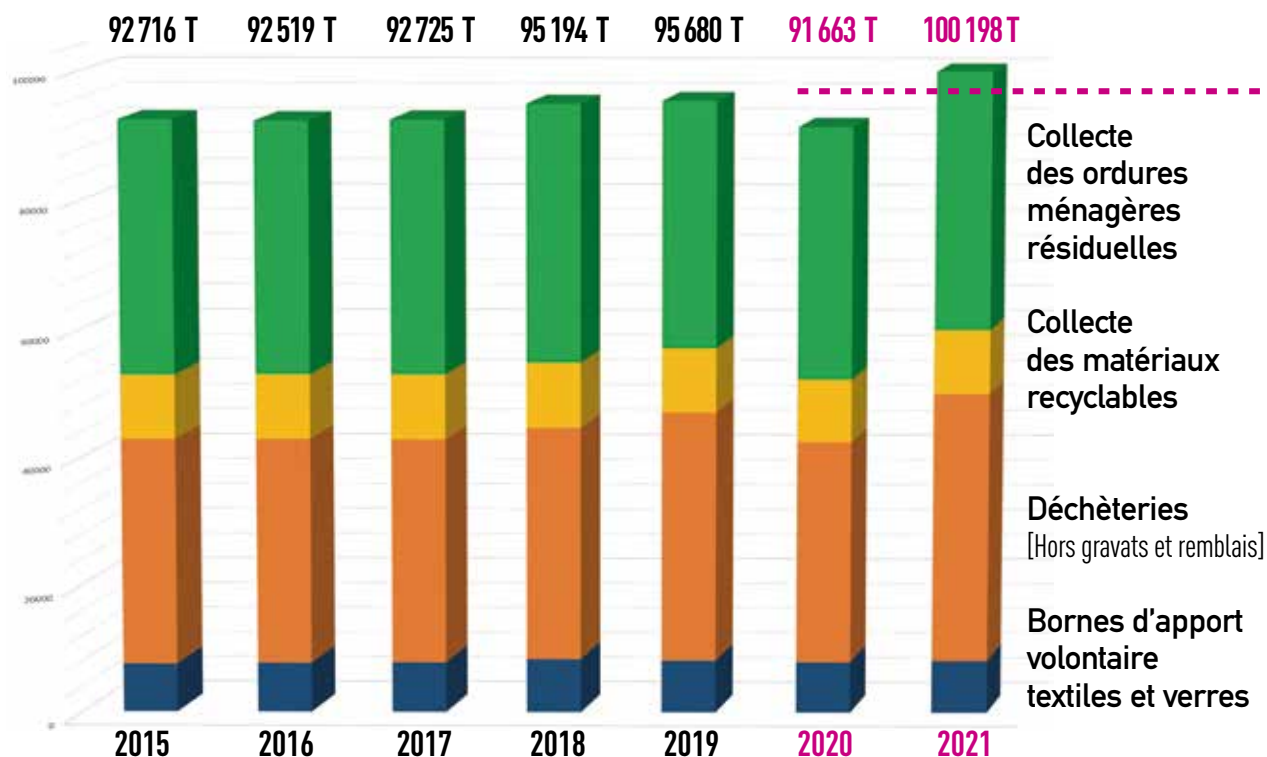
#### DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS

#### COMPTE TENU DES SPÉCIFICITÉS LOCALES

# 3,11%

d'augmentation  
du poids de  
déchets produits  
par habitant  
entre 2010 et 2021\*  
dans le contexte  
d'une augmentation  
du PIB de 15 %  
sur la même période.

- Objectif France : -10%
- Réalisé France : -1%
- Base 2010 : 466 kg / habitant
- Moyenne 2020-2021 : 480,5 kg



**\*Chiffres 2020 et 2021 à lisser sur 2 ans**, compte tenu du contexte sanitaire : les apports en déchèteries non réalisés en 2020 se sont reportés en 2021. **Moyenne sur deux ans : 96430 tonnes**, soit une augmentation de 0,8% par rapport à 2019.



– 2 –

**ASSURER  
UNE COLLECTE  
DE PLUS  
EN PLUS  
SÉLECTIVE**

**1 231**  
points d'apport  
volontaire disponibles  
sur le territoire

verre uniquement

**SMAV**  
Donnons une autre vie  
à nos déchets



# 94,4% des habitants satisfaits

de la collecte en porte à porte des déchets ménagers sur le territoire.

[Déchèteries : 97,9%  
PAV : 92,1%]

(Enquête Qualitest 2018)



## 24 ÉQUIPES DE COLLECTE EN PORTE À PORTE

équipés de **28 véhicules**, répartis sur **3 antennes** :

- Arras 17 équipes
- Avesnes-le-Comte : 4 équipes
- Riciourt-les-Bapaume : 3 équipes

## Moyens mis en œuvre

# Un système de collecte ORGANISÉ POUR L'OPTIMISATION DU TRI ET DES FILIÈRES DE VALORISATION

Pour assurer la collecte des déchets ménagers, le SMAV déploie des moyens humains, matériels et technologiques de plus en plus ciblés, destinés à favoriser la sélection des déchets à la source, avec la participation active des habitants aux opérations de tri.



## 272 POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

**6 chauffeurs** équipés de **7 camions-grue et multi-grue** assurent la logistique de collecte des **5 862 tonnes d'ordures ménagères et d'emballages recyclables**, qui concernent **11,30% de la population**.



## 818 COLONNES À VERRES

Réparties sur l'ensemble du territoire, elles permettent de récolter chaque année entre 700 et 1000 tonnes de verre 100% recyclables.



## 141 BORNES TEXTILES

Réparties sur l'ensemble du territoire ou accessibles en déchèterie, elles permettent chaque année de collecter de 700 à 1000 tonnes textiles recyclables (996 T en 2021).



## 13 DÉCHÈTERIES

Leur répartition sur le territoire est étudiée pour garantir l'accès de tous les habitants à ce service, à moins de 15 minutes de leur domicile.

## Fréquences

- Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine sur l'ensemble du territoire du SMAV, à l'exception de l'hyper centre d'Arras (plus fréquentes en raison de la typologie d'habitat)
- La collecte séparée des emballages et des papiers recyclables, est réalisée toutes les semaines pour les communes urbaines, sur Arras et la première couronne, et tous les 15 jours pour les communes rurales.

## Champions du tri

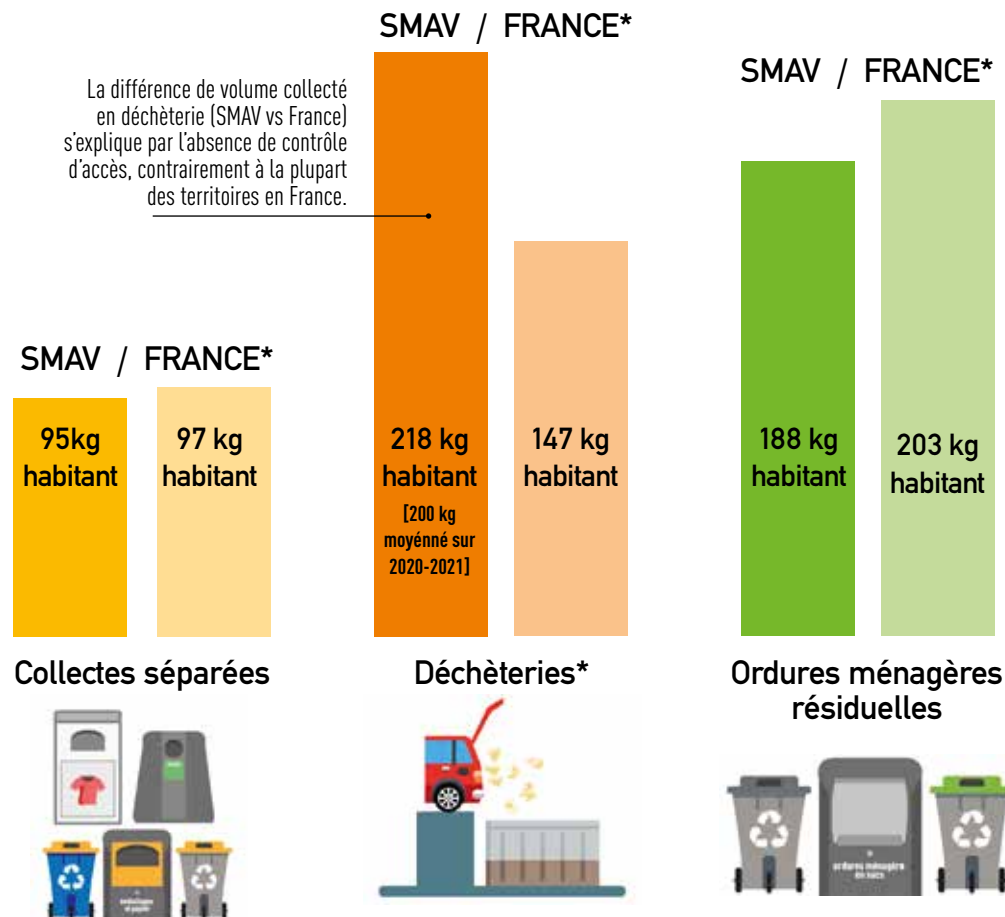
60,05 % des déchets ménagers sont orientés vers les collectes séparées (collectes des emballages, colonnes à verres, bornes textiles, déchèteries), contre 53,70% au plan national.

**39,95 %**

des déchets sont orientés vers la poubelle grise contre 46,30 % en moyenne au plan national

(hors professionnels assimilés à des particuliers)

## Performance et résultats Dans le peloton de tête DES TERRITOIRES ÉCONOMES EN PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



## 480 kg par habitant

C'est le montant total des déchets produits par les ménages sur le territoire du SMAV (moyenne 2020-2021)

(hors professionnels assimilés à des particuliers, hors gravats et remblais)

contre 447 kg au plan national\*.

Les apports en déchèteries affichent, à eux seuls, un excédent de 71 Kg par an et par habitant.

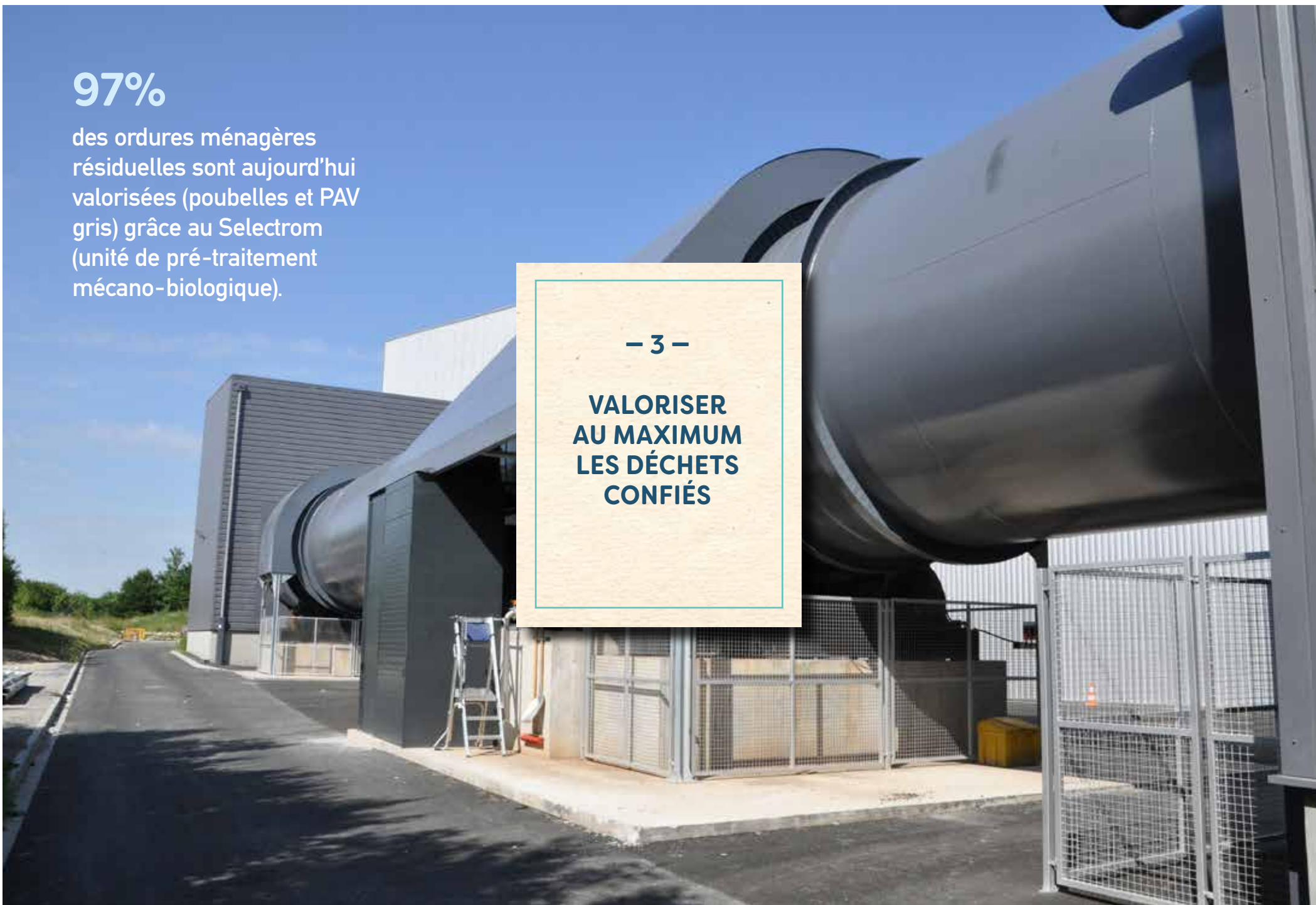
\*Chiffres 2018 pour les bilans nationaux

97%

des ordures ménagères résiduelles sont aujourd'hui valorisées (poubelles et PAV gris) grâce au Selectrom (unité de pré-traitement mécano-biologique).

– 3 –

**VALORISER  
AU MAXIMUM  
LES DÉCHETS  
CONFIÉS**



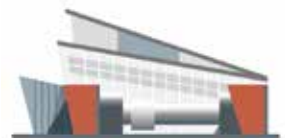
## Moyens mis en œuvre en 2021

# Des infrastructures de traitement ORGANISÉES DANS LA CONTINUITÉ DES FLUX DE COLLECTE

**La valorisation énergétique**  
L'incinération des matières à potentiel énergétique est confiée au syndicat mixte Ecovalor.

La stratégie d'organisation du traitement et de la valorisation des déchets, choisie par le SMAV, consiste à affecter à chacun des flux de collecte, une unité de traitement distincte et spécialisée, pour apporter une lisibilité et une traçabilité optimale aux différentes filières de production et de recyclage mises en œuvre.

**L'enfouissement**  
Les déchets ultimes sont confiés aux centres techniques d'enfouissement de la COVED et de SUEZ



### LE SELECTROM

Le centre de sélection pour le recyclage des **ordures ménagères** résiduelles (bac et PAV gris), mis en service en 2017 sur le site de l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy, est un investissement **conçu et réalisé sur mesure** pour les besoins du SMAV.



### LE CENTRE DE VALORISATION MULTIFILIÈRES

Implanté sur l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy, dans un bâtiment de construction récente (2016), le CVM réceptionne essentiellement **les encombrants et les déchets des professionnels (DIB et OM)**.



### LES CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES

Le contenu de la **collecte des bacs et PAV jaunes** (emballages recyclables), ainsi qu'une partie **des gros cartons** collectés dans les déchèteries ou en porte à porte chez les professionnels, ont été traités en partie par le centre de tri du SMAV (fermé en mai 2021) puis confiés aux centres de tri du SYMEVAD et de PAPREC.



### LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

La plateforme de **Tilloy-Les-Mofflaines** reçoit les végétaux issus de l'entretien des jardins et espaces verts, essentiellement en provenance des déchèteries.

La plateforme de **Riencourt** traite **les matières organiques extraites par le Selectrom**, valorisées sous forme de compost (norme NFU 44-051).



## Objectifs France

65,00 % des déchets valorisés sous forme de nouveaux matériaux et de matière organique, en 2025.

(Objectif atteint dès 2018 par le SMAV)

## Objectifs Europe

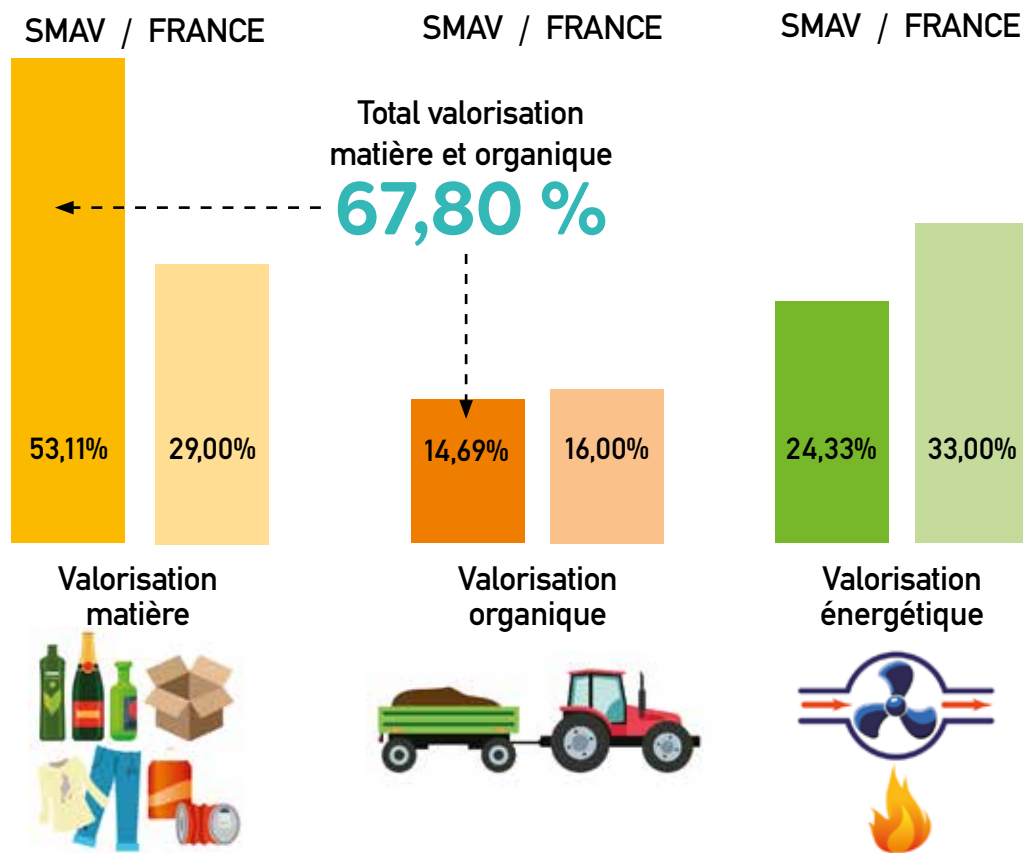
10,00 % maximum des déchets portés en centre technique d'enfouissement en 2030.

(Objectif atteint par le SMAV, avec 10 ans d'avance, en 2020-2021).

## Performance et résultats

**Un taux global de valorisation EXCEPTIONNEL, TOUT PRÈS DE L'OBJECTIF DU ZÉRO ENFOUISSEMENT\***

\* Selon méthode de calcul Adème



**92,13% des déchets valorisés**

Sur 100 198 tonnes de déchets ménagers collectés auprès des particuliers (hors gravats et remblais),

92 311 tonnes ont été valorisées sous forme de matière ou de production énergétique contre 76,50% au plan national

**7,87% des déchets portés en enfouissement** contre 21,50% au plan national

**-93%**  
d'ordures  
ménagères  
résiduelles  
enfouies en 4 ans

(Poubelles et bacs gris).

- 16985 tonnes en 2017
- 1207 tonnes en 2021  
grâce à la mise en  
service du Selectrom  
(2018)

Impact global  
**-63%**  
de déchets  
de toute nature  
enfouis en 4 ans

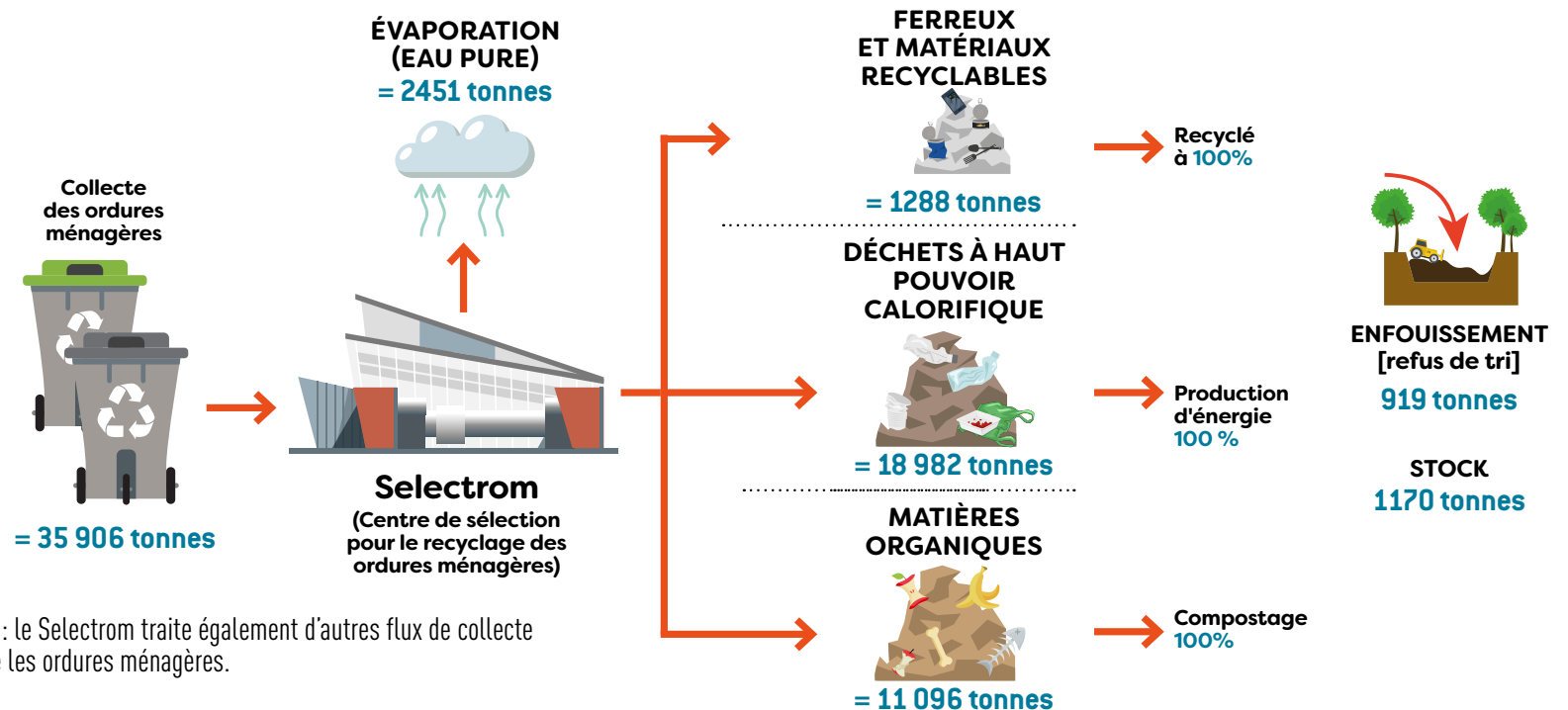
(Toutes collectes confondues).

- 18445 tonnes en 2017
- 7965 tonnes en 2021  
(dont 6430 tonnes d'encombrants).

## Focus Impact du Selectrom

# Le Selectrom, un équipement CONÇU ET RÉALISÉ SUR MESURE POUR TENDRE VERS LE ZÉRO ENFOUISSEMENT

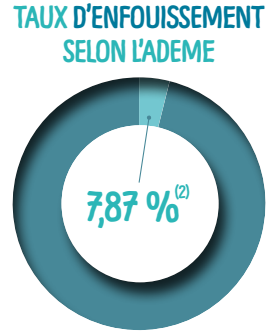
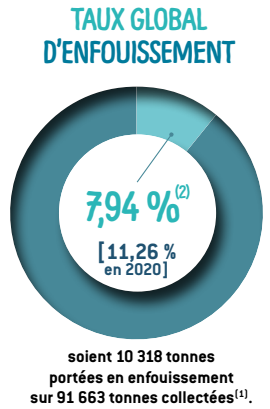
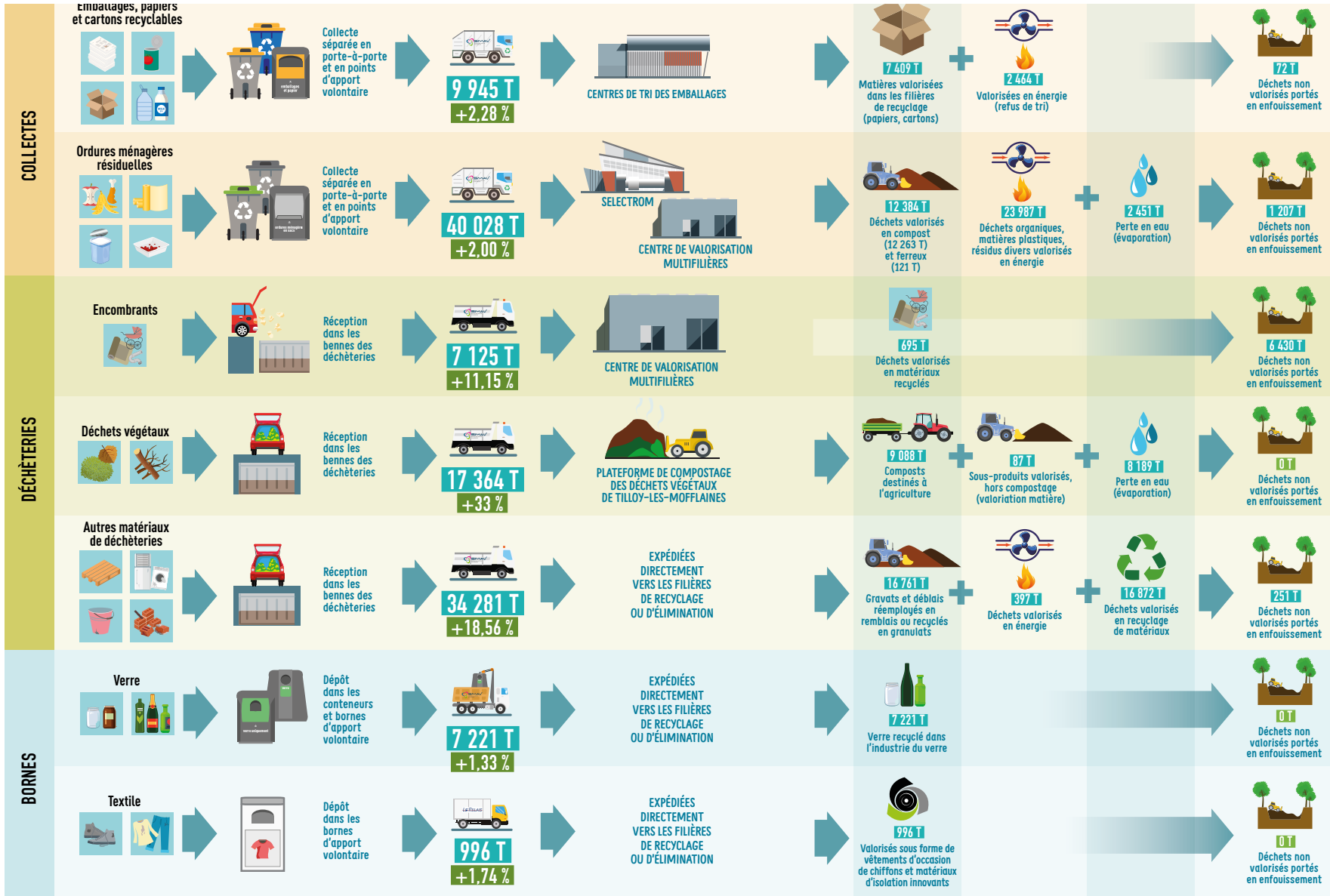
### PERFORMANCES DU SELECTROM EN 2021



NB : Le Selectrom traite également d'autres flux de collecte que les ordures ménagères.

# 3/ VALORISER AU MAXIMUM

# LES DÉCHETS CONFIÉS / RÉCAPITULATIF DES FLUX



L'Ademe ne prend pas en compte les tonnages de refus de tri à la sortie des centres de traitement [ces refus de tri sont considérés comme faisant partie des tonnages valorisés en centre de tri].

(1) Hors déchets de contrats professionnels spécifiques, hors apports des communes.  
(2) Hors déchets de contrats professionnels spécifiques, hors apports des communes, hors gravats et remblais.

TOTAL GÉNÉRAL	116 960 T	+11,10 %	54 554 T	+29,11 %	26 935 T	-18,32 %	27 206 T	+37,96 %	7 960 T
TOTAL HORS GRAVATS ET REMBLAIS	100 198 T	+9,31 %	37 793 T	+31,93 %	26 935 T	-	27 206 T	-	7 960 T

**-22,85 %**





**21 351 tonnes**

“d'or végétal”

produites en 2021 :

le compost

— 4 —

**EXPÉRIMENTER  
DE NOUVEAUX  
MODES DE  
VALORISATION  
DES DÉCHETS**



## Recherche et développement

# Un engagement renforcé DANS LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU SYSTÈME DE GESTION DES DÉCHETS



## UNE FLOTTE DE VÉHICULES 100% BIOCARBURANT

Le SMAV a entrepris de remplacer, à partir de 2020, la totalité de sa flotte de véhicules de collecte par des bennes à ordures ménagères fonctionnant au biogaz ou à l'huile de colza pure.

Dès 2024, tous les camions carburgeront aux biocarburants pour une baisse de 100% des émissions de CO<sub>2</sub>.

Les prochaines années seront marquées par la mise en œuvre des contrats de transition écologique conclus entre l'État et les territoires. Le SMAV s'engage résolument à leur côté pour renforcer l'efficacité environnementale de ses services.



## UN CONTRÔLE DES FLUX RENFORCÉ

Le processus d'instauration d'un contrôle d'accès en déchèterie est entré en phase de réalisation en 2021, avec l'attribution du marché de mise en œuvre, le développement des bases données "clients", et l'équipement des premiers sites.

L'enregistrement des usagers sera ouvert en juillet 2022, pour une mise en service en avril 2023.



## PRÊT POUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Dès 2021, Le SMAV a sécurisé l'avenir de la filière de traitement des nouveaux intrants de la collecte sélective, en confiant le tri à l'un des rares opérateurs en France capables de traiter les flux de déchets mélangés.

Elle a également répondu en 2021 à l'appel à projet de Citéo pour obtenir le soutien massif de cet éco-organisme dans la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri le 1<sup>er</sup> janvier 2023.



## DE NOUVELLES SOLUTIONS POUR LES BIO-DÉCHETS

Les bio-déchets font déjà l'objet d'une valorisation à 100% sur le territoire (grâce au Selectrom et aux filières de compostage). Le SMAV a néanmoins lancé en 2021 un appel d'offre pour la réalisation d'une étude visant à évaluer les moyens à mettre en œuvre pour encourager le tri à la source de "l'or vert de nos poubelles".



**GOUVERNANCE**

•  
**ORGANISATION**

•  
**INDICATEURS  
ÉCONOMIQUES  
ET FINANCIERS**

## Gouvernance

### 3 intercommunalités associées

POUR UN SYNDICAT MIXTE ADMINISTRÉ PAR 41 ÉLUS



30 234 HABITANTS  
8 DÉLÉGUÉS



108347 HABITANTS  
25 DÉLÉGUÉS



27 349 HABITANTS  
8 DÉLÉGUÉS

↓  
**CONSEIL SYNDICAL : 41 MEMBRES**

↓  
**BUREAU : 1 PRÉSIDENT, 7 VICE-PRÉSIDENTS** [au 31 décembre 2020]



Thierry SPAS  
Président



Michel SÉROUX  
1<sup>er</sup> Vice-président  
Finances



Reynald ROCHE  
2<sup>ème</sup> Vice-président  
Collectes



Véronique THIÉBAUT  
3<sup>ème</sup> Vice-présidente  
Communication,  
sensibilisation et  
relations aux usagers



Damien BRICOUT  
4<sup>ème</sup> Vice-président  
Études et prospectives



Dominique DELATTRE  
5<sup>ème</sup> Vice-président  
Ressources Humaines

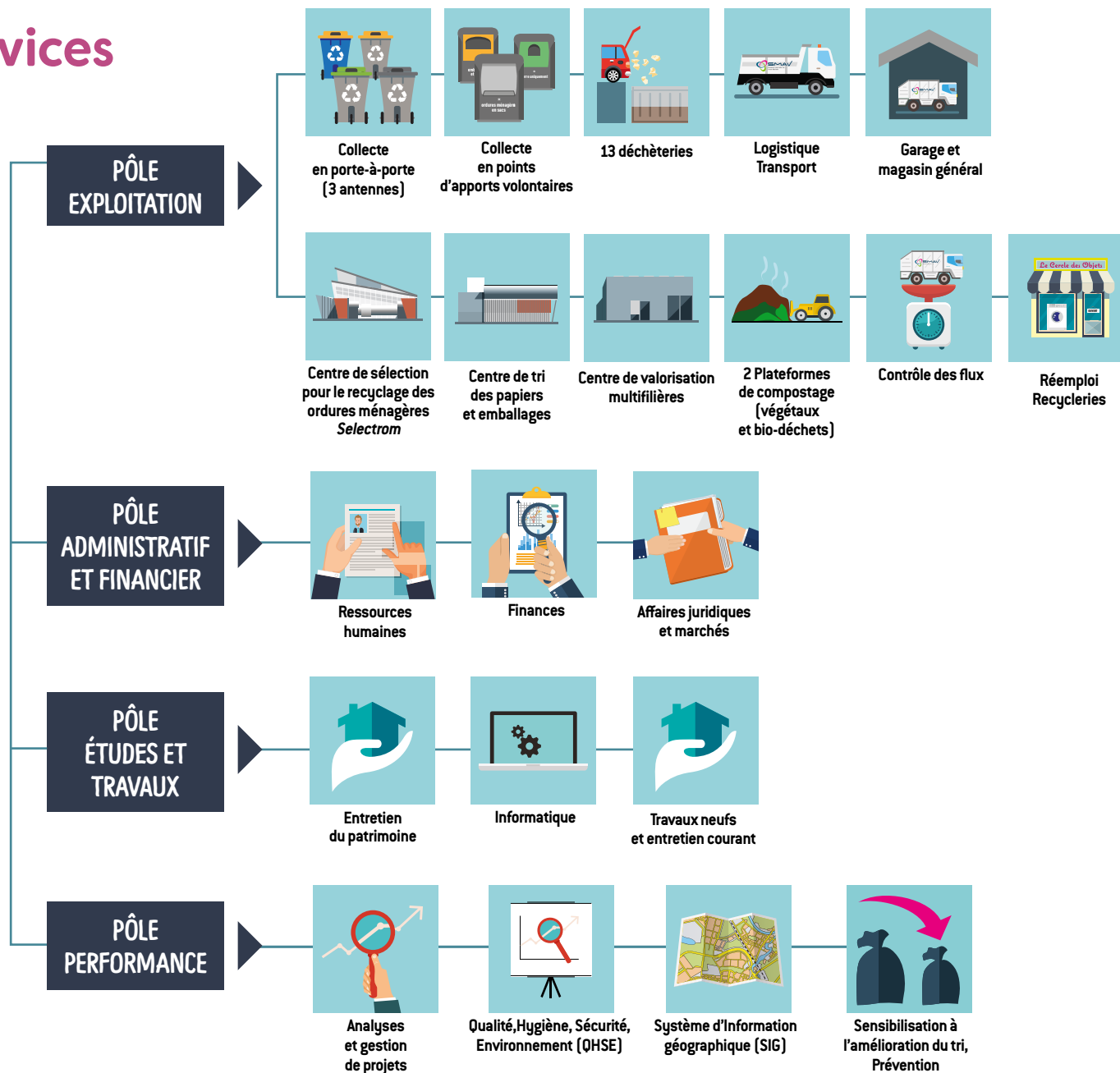
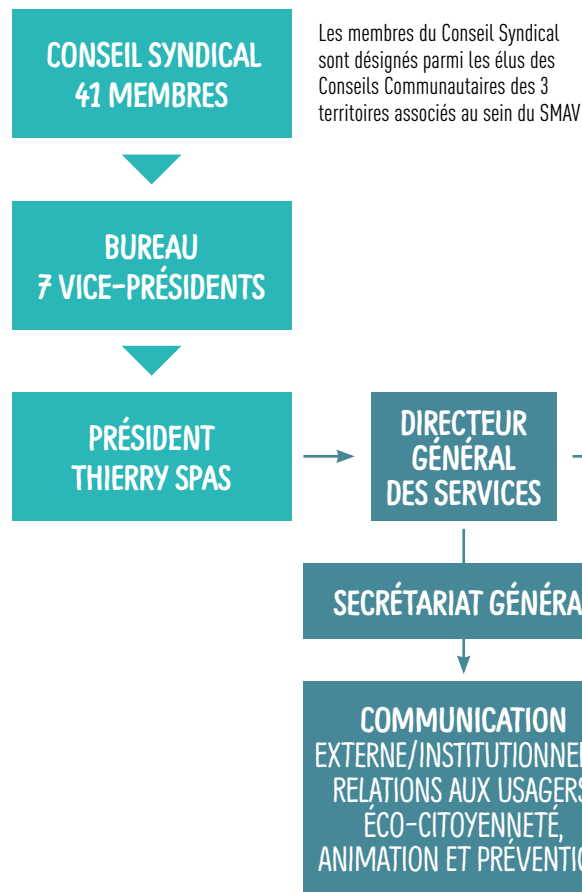


Michel MATHISSART  
6<sup>ème</sup> Vice-président  
Études et travaux



Gérard DUÉ  
7<sup>ème</sup> Vice-président  
Valorisations

# Organigramme des services au 31 décembre 2021







## Coût du service

# Un coût par habitant très faible

### AU REGARD DE LA QUALITÉ DE SERVICE ET DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

# 79,54 €\* par habitant et par an

[soit 6,63 € par mois]

C'est le coût de revient des services du SMAV en 2021, après déduction des recettes de valorisation des matériaux, des aides des éco-organismes, des subventions diverses et des prestations facturées aux entreprises.

**19% en deçà** de la moyenne nationale [98 € par habitant et par an, en moyenne en France]

(Donnée France 2018).



Rapportés à la tonne de déchets pris en charge, les coûts de traitement du SMAV se situent **37% en deçà** de la moyenne nationale :



# 113 € / TONNE

(100€ / tonne, moyenné sur 2020-2021).



FRANCE

# 180 € / TONNE\*

(Donnée France 2018).

Le coût de revient des services du SMAV (**79,54 \* € par habitant en 2021**) n'est pas intégralement répercuté sur la population, puisque **le SMAV facture en moyenne 71,71 euros, par habitant et par an**, aux 3 intercommunalités associées (variable selon les intercommunalités, en fonction du niveau de service rendu). Chacune de ces intercommunalités peut encore décider de ne pas répercuter intégralement ce tarif sur la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), pour atténuer encore le coût pris en charge par les ménages.

Dans le contexte d'une baisse des cours des matières recyclées, du renforcement des politiques environnementales (normes, objectifs, fiscalité...), d'une inflation galopante sur les coûts de l'énergie..., **le coût de revient par habitant sera durablement orienté à la hausse dans les prochaines années.**

\*Le terme officiel employé par l'Ademe pour désigner ce coût de revient est le "coût aidé du service public de gestion des déchets".

## Budget de fonctionnement

	DÉPENSES
<b>DÉPENSES COURANTES DONT :</b>	<b>14 424 455,32</b>
Carburants	991 290,76
Maintenance informatique	113 193,71
Traitement des déchets	7 326 550,04
Entretien des bâtiments et matériels	632 175,92
Location véhicules et engins	404 016,96
Exploitation Selectrom	1 814 807,77
Formation du personnel	40 941,66
Énergies et télécommunications	238 449,86
Communication	70 781,52
Assurances	589 883,09
Locations immobilières	182 345,79
Prestation Insertion (AIR et Regain)	146 250,00
Vêtements de travail et Masques	58 718,08
Transports	568 673,21
Autres dépenses	1 246 377,95
Rémunération des agents	10 826 111,13
Indemnités des élus	80 860,14
Charges financières	263 079,64
Amortissements	2 506 680,00
Autres dépenses (ANV-Écritures d'ordre)	11 038,19
Autres dépenses	1 194 838,47
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>29 307 062,89</b>

	RECETTES
<b>RECETTES COURANTES</b>	
Contribution des EPCI	11 899 489,00
Vente de marchandises (recyclerie, compost, composteurs)	396 727,86
Services rendus aux entreprises et aux collectivités	9 103 787,48
Versements éco-organismes	3 057 22,97
Reprise matière	1 609 827,23
Subvention	12 232,41
Indemnités journalières maladie	1 304 906,05
Autres recettes (indemnités, assurances, loyers,...)	482 348,85
Amortissements	202 742,72
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 069 284,57</b>

## Budget d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES
Investissements	204 225,87	-
Réhabilitation Fleming	249 889,19	-
Achat de conteneurs roulants	179 974,56	-
Déchèterie Avesnes-le-Comte	34 858,20	-
Bennes à ordures ménagères	1 746 729,36	-
Annuité de la dette	2 364 047,71	-
Participation Euramétha et Artois EnR	27 125,00	-
Amortissement	202 742,72	2 506 680,00
Nouvel emprunt	-	1 081 150,00
Excédents de fonctionnement capitalisés	-	908 827,71
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>5 009 592,61</b>	<b>4 496 657,71</b>

**Directeur de la publication :**

Thierry Spas, Président du SMAV

**Contributions :**

Maxence Catry, directeur général des services adjoint

Philippe Boudailler, directeur du Pôle performance

Eric Dewever, directeur du pôle communication

Louise Coupez, chargée de communication

Laurine Renaut, suivi et analyses des performances et objectifs

Matthieu Denis, responsable des finances, de la comptabilité et du contrôle de gestion

**Conception-réalisation :**

Cituation & Ensemble (Arras)

Conception générale et réalisation : Denis Cordonnier

Cartographie : Jean Philippe Devulder

Visuel de couverture : ©Photographee.eu / stock.adobe.com

**Date de publication :**

JUIN 2022



**Syndicat Mixte Artois Valorisation**

11 rue Volta, 62217 Tilloy-les-Mofflaines

Tél. : 03 21 16 00 01

Courriel : [contact@smav62.fr](mailto:contact@smav62.fr)

Site : [www.smav62.fr](http://www.smav62.fr)

